



**LA LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 03 AVRIL A 19H30**

**établi conformément aux dispositions  
de l'article L 2121.25 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

**Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :**

**01** ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance : Désigne, avec 31 voix Pour, Mme. Deiss Murielle comme secrétaire de séance.

**02** ⇒ Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2023 : Adopte, avec 31 voix Pour, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2023.

**03** ⇒ Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 : Décide, avec 28 voix Pour et 3 Abstentions (groupe de l'opposition, Changer d'Ere), de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023.

**04** ⇒ Reprise de l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement : Accepte, avec 31 voix Pour, de reprendre une partie de l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement pour un montant de 1 724 119,63 € et d'inscrire les crédits au budget primitif 2023 de la commune.

**05** ⇒ Budget primitif 2023 : Adopte, avec 26 voix Pour et 5 voix Contre (Groupes d'opposition, Changer d'Ere et Hayange en Harmonie), le budget primitif 2023 ; dont 17 046 590 € en section de fonctionnement et 7 616 764,04 € en section de fonctionnement d'investissement soit un total de 24 663 354,04 €.

**06** ⇒ Fusion administrative des écoles maternelles La Marelle et Pasteur à compter de septembre 2023 : Approuve, avec 31 voix Pour, la fusion administrative de ces deux écoles maternelles.

**07** ⇒ Modification de la sectorisation scolaire : Accepte, avec 31 voix Pour, la mise à jour du périmètre scolaire suite à la réorganisation des écoles.

**08** ⇒ Emplois jeunes vacances : Accepte, avec 31 voix Pour, le recrutement de 40 jeunes gens affectés dans les services municipaux, par groupe de 10 et répartis sur 4 sessions, durant la période des grandes vacances scolaires, les modalités de mise en œuvre et la création des emplois correspondants. 1<sup>ère</sup> session du 03/07/2023 au 14/07/2023 ; 2<sup>ème</sup> session du 17/07/2023 au 28/07/2023 ; 3<sup>ème</sup> session du 31/07/2023 au 11/08/2023 et la 4<sup>ème</sup> et dernière session du 14/08/2023 au 25/08/2023.

**09** ⇒ Prend acte du rapport annuel sur l'obligation d'emploi de personnes en situation d'handicap : Ce taux d'emploi est de 6.51% au titre de l'année 2022 sur la base des effectifs au 31 décembre de l'année 2022.

**10** ⇒ Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch : Approuve, avec 31 voix Pour, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, proposée et votée par le Conseil de communauté lors de sa réunion du 29 septembre 2022.

**11** ⇒ Projet de modification des limites territoriales de la commune de Hayange : Adopte, avec 31 voix Pour, que le lotissement du Clos du Beau Soleil appartenant à la ville de Fameck soit transféré à la commune de Hayange pour faciliter les démarches et améliorer les commodités de la vie de ces administrés.

**12** ⇒ Exploitation d'une installation de méthanisation à Vry : Accepte, avec 30 voix Pour et 1 Abstention (M. Wobedo, groupe de l'opposition Hayange en Harmonie), l'exploitation d'une installation de méthanisation sur la commune de Vry par la société SAS VRY BIO ENERGIES.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H55

Hayange, le 03 avril 2023

Le Maire,

